

Interpellation de Christine Defraigne, Elisabeth Fraipont, Diana Nikolic, Michel Péters et Raphaël Miklatzki, Conseillers communaux du groupe MR, au Conseil Communal du 28 avril 2014

## L'impact des travaux sur les commerçants, entrepreneurs et professions libérales liégeois

---

Monsieur le Bourgmestre,

La 18 avril 2014, l'UCM de la Province de Liège publiait un communiqué pour rappeler que les entrepreneurs perdent de l'argent dans les bouchons.

Selon l'UCM, « les grands chantiers liégeois, le lifting des Quais de Meuse ou encore le calendrier communal des travaux 2014... tout cela donner déjà une idée catastrophique de ce que la Cité Ardente va connaître dans les prochains mois ».

À ces premiers travaux, nous pourrions peut-être également, un jour, ceux du tram.

Vous n'ignorez pas que les travaux des Quais de Meuse impactent directement la circulation, notamment au rond-point entre le quai Paul Van Hoegaerden et la rue des Prémontrés, pour l'avenue Destenay, ou même la rue Cathédrale et le parking Cathédrale où les voitures sont parfois bloquées au 3<sup>ème</sup> sous-sol.

Le chantier du Pont Albert 1<sup>er</sup> est également un enfer pour l'ensemble des automobilistes, tout comme les travaux de l'Avenue Blondin et ceux qui viennent de démarrer dans le quartier Saint-Léonard.

Pour les travaux de l'avenue Blondin, un commerçant me confirmait d'ailleurs qu'en quelques semaines, son chiffre d'affaires avait chuté de 50% !

Enfin selon l'UCM « que des travaux soient menés est une chose normale » et nous sommes d'accord, mais « il faut dès lors proposer une alternative efficace afin de ne pas plonger les entrepreneurs dans un marasme de plusieurs semaines, voire de plusieurs jours. Les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités ».

Monsieur le Bourgmestre,

- Avez-vous évalué l'impact en termes d'accessibilité et de mobilité des travaux programmés en 2014 sur les commerçants, professions libérales et entrepreneurs liégeois ?
- Quelles mesures concrètes avez-vous prises ou planifiées pour limiter les impacts négatifs pour l'activité économique liégeoise ?
- Pourquoi les ateliers du commerce ne sont-ils plus organisés dans le domaine des travaux publics ?

- Pour le tram, la convention entre la Ville et la SRWT renvoie au règlement de la Ville relatif à l'octroi d'indemnités aux commerces en cas de travaux publics. Qu'est-il prévu d'autre ?
- Ne pourriez-vous pas mettre en place un régime spécial d'aide aux commerçants touchés par les travaux ?

Ce régime pourrait prévoir, pendant la durée des travaux et pour les six mois qui suivent :

- La gratuité du stationnement en centre-ville pour le commerçant et ses employés ;
- L'exonération temporaire de la redevance sur l'occupation du domaine public par les terrasses ;
- L'exonération de la taxe sur les enseignes ;
- Un dispositif communal d'avance permettant l'étalement de certaines charges des commerçants (cotisations sociales, etc.). Nous pourrions prévoir, notamment, que cela est subordonné à la sauvegarde de l'emploi.

Christine Defraigne - Elisabeth Fraipont - Diana Nikolic – Michel Péters - Raphaël Miklatzki